

L'ÉTÉ 258 DANS LE CALENDRIER ROMAIN

L'ANNÉE 1958 va être une année séculaire entre toutes pour l'Église : du 11 février au 16 juillet nous fêterons le centenaire des apparitions de la Sainte Vierge à Lourdes, le 15 septembre celui de la naissance de Charles de Foucauld à Strasbourg. Pour ceux qui s'intéressent aux origines chrétiennes, qui trouvent un stimulant pour affronter le monde d'aujourd'hui dans la communion à l'esprit des premiers âges de l'Église, l'été prochain ramènera les grands anniversaires de l'Église des martyrs, le dix-septième centenaire de l'année 258 qui fut, pour la communauté romaine et pour celle de Carthage, la plus glorieuse du temps des persécutions. Elle est, en tous cas, celle qui a laissé l'empreinte la plus profonde sur le calendrier romain, qui commençait alors tout juste à se dessiner : la fête des Apôtres Pierre et Paul au 29 juin, le *natale* du pape Xyste II et de ses diacres Félicissime et Agapit au 6 août, ceux de Laurent, quatre jours plus tard, et de Cyprien au 14 septembre portent tous la date 258, qui est celle du deuxième édit de persécution de Valérien.

Un premier édit avait déjà été promulgué par l'empereur en 257. Nous en connaissons la teneur par le procès-verbal de la condamnation à l'exil qui fut portée le 30 août contre saint Cyprien par le proconsul Paternus : évêques, prêtres et diacres devaient sacrifier aux dieux sous peine d'exil. De plus, il était interdit de tenir une réunion où que ce soit et d'entrer dans les cimetières; quiconque enfreindrait cette défense encourrait la peine capitale¹. L'édit de 258 aggrava

1. *Actes proconsulaires de Cyprien*, interrogatoire du 30 août 257. Traduction dans A. HAMMAN, *La geste du Sang*, Paris, 1953, pp. 124-125.

encore ces dispositions. Dans une lettre écrite peu avant sa mort, Cyprien le présente ainsi :

Valérien, dans un rescrit au Sénat, a donné ordre que les évêques, les prêtres et les diacres soient exécutés sur-le-champ, que les sénateurs, les personnages de qualité, et les chevaliers romains, soient privés de leur dignité et de leurs biens, et s'ils continuent malgré cela à se dire chrétiens, soient mis à mort, que les matrones soient dépouillées de leurs biens et envoyées en exil, que les Césariens, qui ont confessé le Christ auparavant, ou le confesseront maintenant, aient leurs biens confisqués, et soient eux-mêmes mis aux fers et envoyés dans les domaines de la couronne, et qu'on en dresse un état. A son rescrit l'empereur a ajouté une copie de la lettre qu'il a adressée à notre sujet aux gouverneurs des provinces. Cette lettre, nous espérons chaque jour la voir arriver, debout dans la fermeté de notre foi, et prêts à souffrir, attendant de la bonté secourable du Seigneur la couronne de la vie éternelle. Sachez que Sixte a été exécuté dans un cimetière le 6 août, et quatre diacres avec lui. Les préfets de Rome poussent chaque jour plus activement cette persécution, exécutant ceux qui leur sont déferés et confisquant leurs biens².

C'est dans cette atmosphère que se déroulent les événements de l'été.

I. LA FÊTE DES APÔTRES AU 29 JUIN

Le problème des origines de la fête des Apôtres au 29 juin est un des plus controversés de l'hagiographie, et nous ne prétendons pas fournir ici autre chose que les pièces du débat.

En nous reportant à la plus ancienne liste romaine des anniversaires des martyrs, qui remonte dans son état actuel à 354, mais qui peut être datée de 336, si l'on retranche certaines additions très visibles, nous lisons au 29 juin la notice suivante : *Petri in Catacumbas et Pauli ostense, Tusco et Basso cons.*, ce qu'il faut lire : *Pierre au cimetière Ad*

2. Saint CYPRIEN, *Correspondance*, édit. Bayard, dans la collection Guillaume Budé, Paris, 1925; lettre LXXX, pp. 320-321.

Catacumbas et Paul sur la voie d'Ostie, sous les consuls Tuscus et Bassus, c'est-à-dire en 258. Le manuscrit de Berne du Martyrologe hiéronymien témoigne avec maladresse de la même tradition quand il nous dit : *Le 29 juin, à Rome, sur la voie Aurelia natale des saints Apôtres Pierre et Paul : au Vatican, de Pierre, mais de Paul sur la voie d'Ostie; de l'un et de l'autre ad Catacumbas; martyrisés sous Néron, Tuscus et Bassus étant consuls*³. Or le martyrologe hiéronymien, rédigé à la fin du 6^e siècle, a utilisé comme source romaine un calendrier aujourd'hui disparu qui ne peut être postérieur à 420. Nous savons enfin par une hymne de saint Ambroise († 397) que chante encore aujourd'hui l'Église de Milan, qu'au 4^e siècle la communauté romaine célébrait les saints Apôtres, le 29 juin, par trois synaxes liturgiques : près de la tombe de Pierre au Vatican, près de celle de Paul sur la voie d'Ostie et dans la vaste *basilica Apostolorum* érigée par le pape Damase (366-384) sur le cimetière *ad Catacumbas*, au bord de la *via Appia* :

*Trinis celebratur viis
Festa sacrorum Martyrum*⁴.

Ces témoignages relatifs au 29 juin nous mettent donc en présence de deux éléments : une date, 258; une triple localisation : le Vatican et la *via Ostiense* qui ne font pas difficulté, on y vénère les *trophées des Apôtres*, le cimetière *ad Catacumbas*. Le lien rattachant le culte des Apôtres au cimetière *ad Catacumbas* est affirmé par le nom même de la « basilique des Apôtres » et par une inscription du pape Damase que tous les pèlerins du haut moyen âge ont pu lire sur une plaque de marbre de la basilique :

*Hic habitasse prius sanctos cognoscere debes
Nomina quisque Petri pariter Paulique requiris.*

3. H. DELEHAYE, *Commentarius perpetuus in Martyrologium hieronymianum*, in *Acta Sanctorum novembris*, t. 2, pars posterior, Bruxelles, 1931, pp. 342-343. Tableau synoptique des manuscrits au 29 juin dans J. CARCOPINO, *Études d'Histoire chrétienne*, Paris, 1953, p. 269.

4. *Liber vespéralis juxta ritum Sanctae Ecclesiae Mediolanensis*, Rome, 1939; in festo SS. Petri et Pauli ad vesperas, I, p. 654 : *Elle se célèbre sur trois voies la fête des saints martyrs.*

Nous pouvons traduire ce texte avec les auteurs de *Romé* :

Qu'ici aient d'abord habité les saints, tu dois le savoir
Toi qui cherches les noms de Pierre ainsi que de Paul⁵.

Des documents du 6^e siècle croient pouvoir justifier le *hic habitasse* de la manière la plus rigoureuse : pour *la Passion des Apôtres Pierre et Paul*, les corps des Apôtres auraient été déposés *ad Catacumbas* immédiatement après leur mort et transportés au bout de dix-neuf mois seulement dans leurs sépultures respectives au Vatican et au cimetière de la *via Ostiense*; d'après la passion syriaque de saint Scharbil, c'est sous le pape Fabien (236-350) que les corps des Apôtres auraient été transportés *ad Catacumbas*⁶. La Passion de saint Corneille, dont l'essentiel est repris dans le *Liber Pontificalis*, attribue au pape Corneille (251-253) le transfert des corps saints de la catacombe au Vatican et à la voie d'Ostie⁷. Par contre l'itinéraire de Salzbourg (7^e siècle) fixe à quarante ans le séjour des dépouilles apostoliques dans leur cachette. Quoi qu'il en soit de la date, la croyance à un séjour temporaire des corps des Apôtres *ad Catacumbas* était bien ancrée au haut moyen âge, et la piété des papes aussi bien que celle du peuple s'attacha toujours *ad vestigia Apostolorum*⁸. C'est précisément parce que, à la différence du chemin des autres cimetières de la banlieue romaine, on n'oublia jamais celui de la basilique des Apôtres qu'aux 16^e et 19^e siècles on donna comme nom générique à tous les anciens cimetières chrétiens le nom de catacombes qui était le nom spécifique du cimetière situé « près de la combe » au 3^e mille de la *via Appia*.

Si le culte des Apôtres *ad Catacumbas* est attesté à partir du 4^e siècle, peut-on remonter plus haut vers la date de 258

5. *Epigr. damasiana*, reproduit dans *D.A.C.L.*, t. 4, col. 180, n^o 26; traduction dans BOULET-DENIS, *Romé*, Paris, 1950, p. 188. Pour les auteurs de *Romé*, *hic* ne désignerait pas l'emplacement précis de la basilique damasienne, mais la ville de Rome. On lira avec intérêt leur interprétation (pp. 205-207), sans pourtant se laisser convaincre par son ingéniosité.

6. *Liber Pontificalis*, édit. DUCHESNE, t. 1, Paris, 1886 [1955], pp. CIV-CVII.

7. *Liber Pontificalis*, *ibid.*, p. 150.

8. J. CARCOPINO, *De Pythagore aux Apôtres*, Paris, 1956, donne un ensemble exhaustif de ces témoignages. pp. 225-250.

que nous donne la *Depositio martyrum* de 336 ? C'est l'intérêt majeur des découvertes effectuées en 1915 sous la basilique des Apôtres que d'apporter une réponse affirmative à cette question. Des deux cent cinquante graffites découverts sur les murs d'une salle d'agapes (*triclia*), détruite au 4^e siècle pour construire au-dessus la basilique, le plus grand nombre se rapporte aux Apôtres :

Paul et Pierre, priez pour Victor.

Pour Pierre et Paul, moi, Tomius Coelius
j'ai fait ce refrigerium.

Paul et Pierre
priez pour Nativus
dans l'éternité.

Paul et Pierre
priez pour mes parents.

Paul et Pierre
priez pour Eratus.

Parmi ces inscriptions, l'une des dernières qui ait été déchiffrée est la suivante : CELERI(nus) V IDUS AUG(ustas) SA(e)CUL(ari ii) ET DONAT(o ii consulibus), le 5 des ides d'août, sous Saecularius et Donatus consuls pour la seconde fois, c'est-à-dire le 9 août 260⁹. On ne saurait souhaiter rencontre plus émouvante entre le vieux Ferial romain et le souvenir du pèlerin de la *via Appia*.

Reste maintenant le problème majeur : que s'est-il passé *ad Catacumbas* le 29 juin 258 ? Duchesne répond sans hésiter : puisque l'édit de Valérien interdisait l'accès aux cimetières chrétiens et donc *a fortiori* aux tombes apostoliques, des chrétiens, au mépris de la loi et au péril de leur vie, ont apporté les corps des Apôtres dans une cachette de la *via Appia*, près des tombes païennes ou syncrétistes et de la maison antique que l'on a dégagées en 1915¹⁰. Les objections, certes, ne manquent pas : si les chrétiens ne se ju-

9. M. MARICHAL, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1953, pp. 60-68; reproduit dans BOULET-DENIS, art. *Graffites*, in *Catholicisme*, fasc. 18, col. 182.

10. L. DUCHESNE, *La Memoria Apostolorum de la via Appia*, Rome, 1923; partiellement reproduit dans *D.A.C.L.*, t. 14, pp. 862-894.

geaient pas liés par des lois injustes, pouvaient-ils se sentir libres d'enfreindre les lois consacrant l'inviolabilité des tombes ? Ce respect ne relevait-il pas pour eux d'une sorte de loi naturelle, de ce qu'il y a de plus sacré dans le culte des morts ? La force de ces arguments a toujours empêché des hommes comme H. Delehaye n'admettre la possibilité d'une Dom Mohlberg pense même que ce culte des Apôtres inaugure l'*inauguration* du culte des apôtres *ad Catacumbas*. Dom Mohlberg pense même que ce culte des apôtres inauguré au 29 juin serait celui de l'Église novatienne, qui aurait rattaché le souvenir de Pierre et de Paul au *dies natalis* de son chef Novatien, honoré comme martyr.

On espérait que les fouilles du Vatican résoudraient l'énigme. En fait, il n'en a rien été. Tout au plus peut-on dire que leur compte rendu — aussi bien dans sa version orale que dans son texte officiel — ne contredit pas la possibilité d'une translation partielle des ossements de saint Pierre.

Personnellement, après beaucoup d'hésitations, c'est à cette vue que nous nous rangerions le plus volontiers. Il ne s'agit pas de nier les difficultés légales et psychologiques d'une telle décision dans la communauté romaine du 3^e siècle, encore qu'il ne faille pas les exagérer : les translations de corps n'étaient pas inconnues, puisque Fabien obtint de ramener de Sardaigne les restes de Pontien et d'Hippolyte ; et, en 203, la populace carthaginoise ne se faisait pas scrupule de violer les cimetières chrétiens aux cris de *Areae non sint*¹¹. Il nous semble surtout inconcevable qu'un culte des Apôtres ait pu être instauré en pleine persécution, plus d'un an après l'édit proscrivant l'entrée des cimetières, et quelques semaines ou quelques mois après le rescrit impérial urgeant l'application rigoureuse de la loi. L'instauration d'un culte n'était pas une nécessité vitale. Les chrétiens savaient mourir pour le Seigneur quand ils se trouvaient devant l'option décisive, mais ils n'allaient pas au devant des difficultés. Il suffit de lire les lettres de Cyprien pour y cueillir les conseils de prudence : *Je vous prie de mettre tous vos soins et votre adresse à ce que rien ne trouble la*

11. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, 3, 1, Édition du *Corpus Christianorum*, série latine II, Tournai, 1954, p. 1129.

tranquillité, dit-il au sujet de la visite aux frères en prison; nous risquerions de tout perdre en demandant trop. Prenez donc soin d'agir avec discrétion et par suite avec plus de sûreté¹². D'ailleurs en quoi aurait pu consister l'instauration d'une fête ne se rattachant à aucun événement précis? Plus tard toute fête de saint marquera l'anniversaire d'un *natale*, d'une translation ou d'une dédicace d'église; même les fêtes du Seigneur (Exaltation de la Croix, Transfiguration) ou celles de la Vierge (Assomption, Nativité, Présentation) seront, semble-t-il, des anniversaires de dédicace. Quant à admettre une origine novatienne de la fête des Apôtres, c'est faire bon marché du souci d'orthodoxie de l'Église romaine et lui attribuer une mémoire bien courte, en contradiction avec la *Depositio martyrum* de 336 qui manifeste explicitement son hostilité aux novatiens qu'elle accuse d'avoir volé le corps du martyr Silanus au cimetière des Jordani¹³.

Si une fête ne saurait avoir été instaurée en pleine persécution, il n'en fut plus de même quand celle-ci eut pris fin, avec la capture de Valérien par les Perses (260) et l'édit de Gallien qui restituait aux évêques les lieux de culte et les cimetières¹⁴. On comprend qu'alors le souvenir de la communauté chrétienne se soit attaché à l'anniversaire d'un événement marquant, comme avait pu l'être une périlleuse translation des trophées apostoliques. Est-ce romancer l'histoire que d'imaginer le pèlerin inconnu du 9 août 260 participant dans les années suivantes à l'assemblée liturgique du 29 juin?

2. LA FÊTE DES SAINTS XYTE, FÉLICISSE ET AGAPIT AU 6 AOÛT

Sur le martyre de Xyste et de ses diacres nous avons l'avantage unique de posséder un témoignage immédiat, la lettre que Cyprien écrivit, à la fin du mois ou au début de septembre, pour en faire part à son collègue Successus : *Sachez que Xyste a été exécuté dans un cimetière le 6 août*

12. SAINT CYPRIEN, *Correspondance*, loc. cit., lettre V, p. 13.

13. Texte de la *Depositio Martyrum*, dans le *Liber Pontificalis* de DUCHESNE, t. 1, pp. 11-12 : *Hunc Silanum martyrem Novati furati sunt.*

14. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, VII, XIII. Édition BARDY, dans « Sources chrétiennes », t. 2, Paris, 1955, p. 187.

et quatre diacres avec lui¹⁵. La *Depositio Martyrum* de 336 précise : *Xysti in Calisti, et in Praetextati Agapiti et Felicissimi*. C'est près du tombeau de Xyste au cimetière de Callixte et de celui d'Agapit et Félicissime au cimetière de Prétextat, de part et d'autre de la *via Appia* au 2^e mille, que va se développer le culte des martyrs du 6 août 258. Deux inscriptions damasiennes donnent quelques précisions sur les circonstances du drame. La première fait parler le Pontife lui-même :

Au temps où l'épée déchira les entrailles sacrées de la mère, moi, le pasteur enterré ici, j'enseignais les commandements du ciel. On arrive tout à coup, on me saisit assis dans ma chaire. Des soldats avaient été envoyés : le peuple tendit le cou à leur glaive. Le vieillard vit bientôt qui désirait recevoir à sa place la palme du martyr. Il fut le premier à s'offrir et à livrer sa tête, afin que l'impétueuse fureur des ennemis n'atteignît aucun autre. Le Christ, qui donne en récompense la vie éternelle, manifeste le mérite du pasteur, et prend soin lui-même du troupeau.

C'est dans la crypte où reposaient ses prédécesseurs immédiats (depuis le pape Urbain, mort en 230) que Xyste II fut surpris avec ses sept diacres, en pleine assemblée liturgique. Le *Liber Pontificalis* rapporte que tous les diacres furent mis à mort avec le Pontife et que le collège des prêtres dut prendre en mains le gouvernement de l'Église romaine. L'exécution de l'archidiaque Laurent fut retardée de quatre jours pour qu'on puisse obtenir de lui la livraison des biens de la communauté; Félicissime et Agapit, qui sont honorés à part, essayèrent peut-être de s'enfuir; ils furent rattrapés sur-le-champ et massacrés dans le cimetière voisin de Prétextat. Les quatre autres, que la vieille chronique papale appelle Janvier, Magne, Vincent et Étienne, sont les *Comites Xysti*, les *compagnons de Xyste*, qu'une autre inscription damasienne nous présente au premier rang des martyrs honorés dans le cimetière de Callixte¹⁷. En fait, la crypte papale, témoin du sacrifice glorieux du

15. Saint CYPRIEN, *Correspondance*, loc. cit., lettre LXXX déjà citée, pp. 320-321.

16. *Epigr. damasiana* reproduits dans *D.A.C.L.*, t. 4, col. 174, n° 13.

17. *Epigr. damasiana*, *ibid.*, col. 173, n° 12.

6 août 258, est le lieu saint par excellence des cimetières romains. Durant des siècles les pèlerins se sont acheminés vers cette *ecclesiam parvam ubi decollatus est sanctus Xystus cum diaconibus suis*, que note l'Itinéraire de Salzbourg. On y vénéra longtemps une chaire épiscopale sur laquelle, disait-on, avait été décapité le pape Étienne. Mais c'est là une confusion de nom qu'avait accréditée la Passion d'Étienne; il s'agit évidemment de Xyste. Il était réservé à notre temps de reprendre le chemin de la crypte des papes, redécouverte par Jean-Baptiste de Rossi le 1^{er} mai 1854, et de déchiffrer à nouveau sur la paroi d'entrée les humbles graffites des pèlerins : *Sancte Suste in mente habeas in oratione*.

Au cimetière de Prétextat, Damase orna également d'une inscription la sépulture de Félicissime et d'Agapit :

Regardez : ce tombeau garde les célestes membres des saints que ravit tout à coup la cour du ciel. Ces compagnons de sa croix invincible en même temps que ces diacres, partageant le mérite et la foi de leur chef, ont gagné les demeures d'en-haut et le royaume des élus. Le peuple de Rome est heureux et fier de ce qu'ils ont mérité de triompher avec le Christ, sous la conduite de Xyste¹⁸.

Comme au cimetière de Callixte, les graffites sont là pour dire dans leur simplicité la ferveur du souvenir chrétien.

Il serait trop long de suivre à travers les sacramentaires le culte de Xyste et de ses diacres¹⁹. Disons seulement qu'il tient une place de choix dans tous les documents liturgiques jusqu'à la fin du moyen âge. Jusqu'au 13^e siècle, on resta fidèle à la distinction topographique qui imposait, dans le culte local de Rome, les deux synaxes eucharistiques de la crypte des papes et du cimetière de Prétextat. Dans les six formulaires du léonien consacrés au *Natale sancti Xysti*, si les préfaces ne parlent que du pontife, *hunc nobis venerabilem diem beati Xysti sacerdotis et martyris tui sanguine consecrasti*²⁰, les oraisons lui associent toujours ses compagnons : *Suscipe, domine, munera passionibus*

18. *Epigr. damasiana, ibid.*, col. 179, n° 23.

19. On trouvera toutes les références voulues dans P. BRUYLANTS, *Les oraisons du Missel romain*, Louvain, 1952, t. 1, pp. 127-128.

20. *Sacramentarium Veronense*, édit. MÖHLBERG, Rome, 1955, n° 706.

*tuorum dicata sanctorum, et quae illis inter persecutiones fortitudinem ministrarunt, nobis praebeant inter aduersa constantiam*²¹. C'est avec le Missel du Latran (vers 1230) et celui de la Curie romaine (début du 14^e siècle) que les noms de Xyste, Félicissime et Agapit sont réunis dans la même collecte. L'instauration pour tout l'Occident de la fête orientale de la Transfiguration (1457) devait réduire à une simple commémoration l'anniversaire le plus marquant de l'histoire des persécutions à Rome. Souhaitons voir restaurer un jour dans sa splendeur antique le culte du pape martyr des catacombes. Il n'est pas un prêtre pèlerin de Rome qui n'ait célébré la messe au lieu même du martyr de Xyste et de ses diacres et qui n'aimerait à en raviver chaque année le souvenir.

Une des manifestations du caractère populaire de la fête de saint Xyste était la bénédiction des premières grappes de raisin. Le sacramentaire grégorien nous donne à la fois le texte de cette *benedictio uvae* et la place traditionnelle qu'elle occupait dans le canon de la messe : *benedic domine et hos fructus novos uvae... in nomine D.N.I.C. Per quem haec omnia, domine, semper bona creas*²². Comment ne pas voir dans cette bénédiction une tradition locale de la *via Appia*, qui jusqu'à ces derniers temps cheminait au sortir de Rome entre les vignobles ? Aujourd'hui encore, non loin du cimetière de Callixte, le clos *San Tarcisio* perpétue avec honneur une tradition deux fois millénaire. Mais le plus piquant de l'affaire tient dans les problèmes techniques que vint poser à son sujet la diffusion des livres romains au delà des Alpes, en pays francs et germaniques. Comme on y trouvait la bénédiction du raisin nouveau au 6 août, à une date où les grappes n'ont pas encore commencé à mûrir en Bourgogne ou sur les bords du Rhin, on dut se livrer à des prodiges d'ingéniosité pour respecter la lettre de la rubrique et obtenir artificiellement à la Saint-Sixte les premières grappes liturgiques²³. Le fait a la valeur d'un apologue.

21. *Ibid.*, n° 717.

22. *Sacramentarium Gregorianum*, édit. LIETZMANN, Munster, 1921, n° 138.

23. Martène décrit les rites de la bénédiction du raisin nouveau dans les cathédrales et les monastères du moyen âge : *De antiquis Ecclesiae ritibus*, l. IV, ch. XXIII, et *De antiquis monachorum ritibus*, l. IV, ch. VII. Après avoir donné les rites de la bénédiction, l'Ordi-

3. LA FÊTE DE SAINT LAURENT AU 10 AOÛT

Alors que le pape et les six diacres furent mis à mort apparemment sans procès, le délit d'assemblée prohibée étant flagrant et la sanction prévue sans appel, l'archidiaque Laurent fut seulement arrêté. Il devait être martyrisé quatre jours plus tard. La *Depositio martyrum* et tous les documents sont formels sur la date et sur le lieu de sa déposition : le 10 août, sur la voie Tiburtina, *in agro verano*. C'est là que, dès la Paix constantinienne, on se plut à embellir et agrandir la crypte où reposait le martyr. L'ordonnance architecturale en a beaucoup varié depuis le 4^e siècle; il ne semble pas cependant qu'on ait touché depuis lors à la tombe de Laurent.

Dès cette époque, malgré l'attachement des Romains au groupe de Xyste et de ses compagnons sur la *via Appia*, le culte de Laurent l'emporte sur le leur en popularité. On salue en lui le patron de Rome²⁴, après les apôtres Pierre et Paul. Il est le premier saint à qui une basilique sera dédiée à l'intérieur de la Ville, celle de Saint-Laurent-in-Damaso, construite par le pape Damase († 386). Peu d'années après, nous voyons les parents de sainte Mélanie (née vers 383) lui interdire, à cause de sa jeunesse, d'assister à la veillée nocturne de saint Laurent²⁵. La fête était donc célé-

naire de Corbie conclut : *Quod si in festo S. Sixti nondum possunt inveniri uvae, quando primitus inveniri poterunt, eodem modo benedicentur*. L'usage romain de bénir le raisin nouveau le 6 août fut également reçu dans les communautés italo-grecques proches de Rome. C'est un manuscrit de Grotta-Ferrata que reproduit l'*Euchologion* de GOAR (édit. de Paris, 1674, p. 695). A Constantinople le rite se déroulait dans la basilique mariale des Blachernes le 15 août, en présence du basileus (Goar, p. 694).

24. *Sacramentarium Veronense, loc. cit., Indulgentiam nobis semper fidelis ille patronus obtineat* (n^o 772). Dans un sermon pour le 29 juin, saint Augustin décrit l'émotion et le scandale de ses fidèles après la prise de Rome par les barbares (410) : *Le corps de Pierre repose à Rome, le corps de Paul repose à Rome. A Rome repose le corps de Laurent avec celui des autres saints martyrs. Et Rome est malheureuse, et Rome est dévastée* (Sermon 296, 6).

25. « *Occasio evenit ut dies solemnis et commemoratio sancti Laurenti martyris ageretur. Beatissima vero fervens spiritu desiderabat ire et in sancti martyris basilica pervigilem celebrare noctem; sed non permittitur a parentibus, eo quod nimis tenera et delicati cor-*

brée à l'égal des plus grandes de l'année. Du 5^e au 20^e siècles, elle sera commémorée au huitième jour par une *solemnitas repetita*, selon la formule du sacramentaire léonien²⁶.

Comment expliquer ce prestige de saint Laurent ? Pour reprendre les termes même du dialogue émouvant de sa Passion, comment le culte du lévite a-t-il presque éclipsé celui du pontife ? Il semble que le récit de son martyre y soit pour quelque chose : le courage de l'intendant de l'Église romaine face à ses juges, la manière évangélique avec laquelle il met en lieu sûr les richesses de l'Église en les distribuant aux pauvres, l'horreur des tortures subies et la maîtrise pleine d'ironie de la victime (*C'est assez grillé maintenant, tourne et mange*)²⁷, tout cela était déjà célèbre du temps de saint Ambroise et ne pouvait que frapper les imaginations et séduire les âmes ferventes.

Si la critique moderne est assez sévère pour les Actes de saint Laurent, dont certains éléments sont dénués de toute valeur (telle la conversion des geôliers Romain et Hippolyte), nous savons que le supplice du gril, ou de la chaise de fer chauffée au rouge, n'était pas inconnu des bourreaux : c'est ainsi que fut torturé le martyr Attale à Lyon en 177 et que souffrirent plusieurs martyrs au temps de l'empereur Julien (361-363). L'inscription du pape Damase sur la tombe de la *via Tiburtina* insiste trop sur les conditions de la mort de Laurent pour que nous mettions en doute le fait qu'il ait subi le supplice du feu : *Les coups, les bourreaux, les flammes, les tourments, les chaînes, seule la foi de Laurent a pu les vaincre*²⁸... Alors que la persécution de Valérien coïncidait avec une crise financière et que les ordres de confiscation des biens chrétiens correspondaient à merveille avec l'intérêt immédiat de l'État, il semble donc vraisemblable que le trésorier de l'Église (c'était une des fonctions de l'archidiacre) ait été soumis à un interrogatoire qui ne s'imposait pas pour les autres et que, devant son refus de livrer

poris hunc laborem vigiliarum ferre non posset. At illa timens parentes et desiderans placere Deo, permansit tota nocte vigilans in oratorio domus suae » (cf. *Vita S. Melan. iun.*, 5, édit. RAMPOLLA, p. 5).

26. *Sacramentarium Veronense*, loc. cit., *Ad octabas*, n° 789.

27. Ce passage de la *Passio Laurenti* est entré dans l'Office du saint au Bréviaire romain, antienne à Magnificat des 2^{es} vêpres.

28. *Epigr. damasiana*, loc. cit., t. 4, col. 182, n° 32.

les archives dont il avait la garde, on l'ait soumis à la torture du feu jusqu'à la mort.

En marge de la fête de saint Laurent, un nom doit nous retenir, celui de saint Romain, dont on fait mémoire le 9 août. Si le témoignage des Actes de Laurent, qui font de Romain un des geôliers du diacre martyr, est sans poids, deux documents semblent mériter créance à son sujet : d'abord le Martyrologe hiéronymien, qui annonce sa déposition sur la voie *Tiburtina*, celle même de la tombe de Laurent; ensuite le *Liber Pontificalis*, d'après lequel, avec l'archidiacre Laurent, furent mis à mort le sous-diacre Claude, le prêtre Sévère, le lecteur Crescent et le portier Romain²⁹. Il est donc vraisemblable que la fête de saint Romain au 9 août marque un jalon de plus des anniversaires que nous a légués l'été sanglant de 258.

4. LA FÊTE DE SAINT CYPRIEN AU 14 SEPTEMBRE

Le martyre de Cyprien au champ de Sextus, aux portes de Carthage, le 14 septembre 258, est une des pages les plus belles de l'histoire de l'Église. L'arrêt du proconsul Galerius Maximus : *Thascius Cyprianus périra par le glaive. Ainsi nous l'ordonnons*, et la réponse de l'évêque : *Deo gratias*, appartiennent à sa tradition la plus sacrée, ainsi que le récit de l'exécution qui prend l'allure d'une liturgie pontificale : *Le bienheureux Cyprien noua lui-même le bandeau de ses yeux. Ne pouvant se lier les mains, il fit nouer les cordons par le prêtre Julianus et le sous-diacre Julianus... La nuit venue, on le transporta, à la lueur des cierges et des torches, au milieu des prières, en grand triomphe au cimetière du procureur Macrobius Candidatus, sur la route de Mappala*³⁰.

Dès le 4^e siècle la *Depositio Martyrum* de 336 note expressément son culte à Rome dans le cimetière de Callixte : *Cypriani Africae, Romae celebratur in Callixti*. C'est sans doute la présence du corps de Corneille au cimetière de Cal-

29. *Liber Pontificalis*, loc. cit., t. 1, pp. 155-156.

30. *Actes proconsulaires de saint Cyprien*, traduction dans A. HAMMAN, loc. cit., p. 127.

lixte qui y fixa le culte de son ami Cyprien, comme c'est la date du *Natale* de Cyprien qui attira au 14 septembre la fête de Corneille, celui-ci étant mort en exil à Centumcellae (Civitavecchia) dans le courant de juin 253. Peut-être d'ailleurs avait-on choisi le *Natale* de Cyprien pour effectuer la translation du corps de Corneille dans les années qui suivirent la paix de 313. Quoi qu'il en soit, la mémoire des deux pontifes est désormais inséparable dans le culte de l'Église romaine, ce qui s'explique d'ailleurs aisément puisqu'il n'y avait pas deux tombes distinctes appelant deux synaxes. Seule la tradition gallicane, indépendante des localisations funéraires, connaît parfois une *missa propria sancti Cypriani episcopi* (sacramentaires de Gellone et d'Angoulême).

A partir du 7^e siècle, la fête orientale de l'Exaltation de la Croix réduira souvent la fête de Corneille et de Cyprien à une simple commémoration, comme plus tard le fera celle de la Transfiguration pour Xyste et ses compagnons. Dans le sacramentaire d'Hadrien (772-795), saints Corneille et Cyprien viennent encore au premier rang, et l'Exaltation de la Croix au second; dans les sacramentaires francs de la fin du 9^e siècle, l'ordre est inversé. Il le demeurera jusqu'à ce que la double fête soit transférée au 16 septembre pour lui assurer un plus grand éclat, en raison d'une décision du pape Clément VI (1342-1352) qui visait toutes les fêtes commémorées. C'est du moins ce qu'affirme le Cérémonial de Pierre Amelius vers la fin du 14^e siècle³¹.

*
**

Un fond de coupe, conservé au musée de Florence, représente, dans un médaillon central, deux époux, Fidelis et Festa, couronnés par le Christ. Le médaillon est entouré d'une sorte de portique dont les colonnes, au nombre de six, portent des cartouches sur lesquels on lit : PAVLVS, PETRVS, EPOLITVS, CIPRIANVS, SVSTVS, LAVRENTIVS³². Sauf pour Hippolyte, l'illustre docteur martyr mort en Sardaigne et dont le corps fut rapporté sur la *via Tiburtina* par Fabien

31. P. L., 78, col. 1345, Ordo XV de Mabillon.

32. Gravure reproduite dans *D.A.C.L.*, t. 10, col. 1924, figure 7664.

(† 250), tout les noms recueillis pour servir d'intercesseurs au foyer de Fidelis et de Festa sont ceux qui se rattachent aux événements de l'été 258. Le modeste document vaut tous les témoignages écrits sur la place que ces semaines d'angoisse et de gloire ont tenu dans le souvenir de la génération qui les a vécues et de celle qui se préparait à vivre la persécution de Dioclétien. Évoquer cette page lointaine d'histoire n'est pas faire œuvre de pure archéologie. Dans les célébrations liturgiques du 29 juin, du 6 et du 10 août, du 14 septembre, nous entrons en contact avec des vivants, nous pénétrons avec les martyrs dans le mystère qu'évoque l'un des graffites de la *triclia* du cimetière *ad catacumbas* : PARTHENIVS IN DEO ET NOS IN DEO OMNES, *Parthenius en Dieu et en Dieu nous tous.*

PIERRE JOUNEL.